



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2024-03-09  
COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2024**

**APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à 18H40, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian MALANDIT-SALLAUD.

**Date de la convocation :** 20 mars 2024

**Délégués en exercice :** 39

**Délégués présents :** 21

**Pouvoirs :** 5

**Secrétaire de séance :** BOUDENS David

**Présents :**

Mme POULAIN, Conseiller aux décideurs locaux Castillon la Bataille (CDL),  
USTOM : HUNALD BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable et adjoint administratif au DGS, Elisabeth ROBERT, Responsable ressources humaines, Marine NAVAILS, Comptable, Responsable des marchés publics.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

\*\*\*\*\*

**Présents :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols** : LAVIGNAC Marie-Claude, THIBEAU Daniel /  
**Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : BRIS Daniel, MALAMBIC Benjamin (pouvoir de MOTHES Christophe), MIQUEU Christophe / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : ALFONSO CHARIOL Agnès, GUIMBERTEAU Yannick, MICHEL Fabrice / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : CHAUMARD Jean Pierre, REY Jean-Louis (pouvoir de BOUTY Gilbert) / **Communauté de communes du Pays Foyen** : BOUDENS David (pouvoir de LACHAIZE David), GROSSIAS Mireille (pouvoir de ROBERT Pierre), MAS François (pouvoir de MARGOUILLE Michel), CELESTE Patricia / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : CHAMPAGNE Marie-Claude, MALANDIT-SALLAUD Christian, MARTY Bruno, MERCIER Bastien, MONGET Olivier, MASCOTTO Jean-Louis, VILLETTE Roger.

**Absents ayant donné pouvoir :**

**Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : MOTHES Christophe (donne pouvoir à MALAMBIC Benjamin) / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOUTY Gilbert (pouvoir à REY Jean-Louis) / **Communauté de communes du Pays Foyen** : LACHAIZE Yolande (donne pouvoir à BOUDENS David) / MARGOUILLE Michel (donne pouvoir à MAS François), ROBERT Pierre (donne pouvoir à GROSSIAS Mireille).

**Absents excusés :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols** : BREILLAT Jacques, BOURDIER Christian / **Communauté de communes du Pays Foyen** : GARCIA Miguel / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : LAMARCHE Alexandre.

**Absents non excusés :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols** : ANGELY Jacques, BOUCHON Bernard, DUVAL Viviane, FAURE Charles / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : LABORDE Thierry / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOIDÉ Thierry, MARTY Sylvain / **Communauté de communes du Pays Foyen** : ROUBINEAU Jean Pierre / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : LABARBE Anne-Marie



### APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

Le Comité Syndical de l'Union des Syndicats pour la collecte et le Traitement des Ordures Ménagères du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu l'Arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.4 applicable aux services publics industriels et commerciaux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 en date du 28 novembre 2023,

Vu le vote du Budget Primitif 2024 en date du 12 décembre 2023,

Considérant la présentation du projet de budget supplémentaire faite par Monsieur le Président aux membres de l'assemblée et le débat qui s'en est suivi,

Considérant la demande de se prononcer sur le budget supplémentaire, proposé au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement :	<b>6 212 724.34€</b>	<b>6 212 724.34 €</b>

Section d'investissement :	<b>6 783 173.52 €</b>	<b>6 783 173.52 €</b>
(incluant les restes à réaliser)		

#### **TOTAL du Budget 2024 (Budget Primitif et Supplémentaire) :**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement :	<b>18 521 273.34 €</b>	<b>18 521 273.34 €</b>

Section d'investissement :	<b>8 445 573.52 €</b>	<b>8 445 573.52 €</b>
(incluant les restes à réaliser)		

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver le budget supplémentaire proposé ;
- **PRECISE** que ce dernier est arrêté au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception

Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le :

Le Président  
Christian-MALANDIT-SALLAUD

**NOTE DE PRESENTATION BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024**

La proposition de Budget supplémentaire 2024 intègre la reprise des résultats 2023 affectés, ainsi que des propositions de crédits supplémentaires sur différents chapitres s'ajoutant aux crédits déjà votés au budget primitif 2024 :

**A- La Section de Fonctionnement :**

VUE D'ENSEMBLE BUDGET DE FONCTIONNEMENT		Compta	BP 2024		RàR	BS	BS
SECTION DE FONCTIONNEMENT		CA 2023	BP2024	BP2024 / CA2023	Restes 2023	BS 2024	BUDGET 2024
DEPENSES							
011	Charges Générales hors 611	1 228 700 €	1 719 036 €	40%		76 977,00 €	1 796 013,00 €
	611 des charges générales	255 125 €	348 842 €	37%		18 500,00 €	367 342,00 €
	611-Marchés d'exploitation	5 997 134 €	6 265 168 €	4,5%			6 265 168,00 €
	<b>Sous-Total 011 :</b>	<b>7 480 959 €</b>	<b>8 333 046 €</b>	<b>11,4%</b>	<b>0 €</b>	<b>95 477,00 €</b>	<b>8 428 523,00 €</b>
012	Charges de Personnel	2 538 059 €	2 856 260 €	13%		100 000,00 €	2 956 260,00 €
65	Autres charges de gestion courante	69 743 €	72 776 €	4%			72 776,00 €
66	Charges Financières	71 177 €	66 966 €	-6%		4 523,00 €	71 489,00 €
67	Charges Exceptionnelles	37 637 €	16 601 €	-56%			16 601,00 €
68	Provisions pour risques et charges	25 251 €	0 €	-100%		5 000,00 €	5 000,00 €
042	Dotations aux amortissements/Cession	944 154 €	962 900 €	2%			962 900,00 €
022	Dépenses imprévues	0 €	0 €	#DIV/0!		125 000,00 €	125 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement		0 €			5 882 724,34 €	5 882 724,34 €
<b>TOTAUX :</b>		<b>11 166 981 €</b>	<b>12 308 549 €</b>	<b>10,22%</b>	<b>0,00</b>	<b>6 212 724,34 €</b>	<b>18 521 273,34 €</b>
RECETTES		CA 2023	BP2024	BP2024 / CA2023	Restes 2023	BS 2024	BUDGET 2024
74	CDC- appels RI	9 330 366 €	9 729 631 €	4%			9 729 631,00 €
	SUBV. CITEO/Eco DDS/Eco-folio/Eco-Mobilier	1 401 014 €	1 091 800 €	-22%		300 000,00 €	1 391 800,00 €
	Autres subventions (Ademe, Total)	30 000 €	134 000 €	347%			134 000,00 €
	Remboursements sur CAE	101 395 €	50 000 €	-51%			50 000,00 €
	<b>Sous-Total 74 :</b>	<b>10 862 775 €</b>	<b>11 005 431 €</b>	<b>1,3%</b>		<b>300 000,00 €</b>	<b>11 305 431,00 €</b>
70	Produit des services dont facturations	447 549 €	459 302 €	3%			459 302,00 €
70	Revente de matériaux	572 865 €	472 287 €	-18%			472 287,00 €
013	Remboursements sur rémunération	38 484 €	42 848 €	11%			42 848,00 €
75	Autres revenus dont Magasin Recyclerie	223 000 €	140 000 €	-37%		30 000,00 €	170 000,00 €
76	Produits financiers	3 €	3 €	-13%			3,00 €
77	Produits exceptionnels	104 020 €	10 000 €	-90%			10 000,00 €
78	Reprise sur amortissements et provisions	4 502 €	0 €	-100%			0,00 €
042	Opération d'ordre	178 677 €	178 678 €	0%			178 678,00 €
002	Résultat excédentaire reporté		0 €			5 882 724,34 €	5 882 724,34 €
<b>TOTAUX :</b>		<b>12 431 876 €</b>	<b>12 308 549 €</b>	<b>-0,99%</b>	<b>0,00</b>	<b>6 212 724,34 €</b>	<b>18 521 273,34 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement (CA N):</b>		<b>1 264 894 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Résultat antérieur reporté		5 418 279 €	5 882 724,34 €				
Affectation à la section d'investissement		-800 449 €	0,00 €				
Résultat antérieur cumulé		5 882 724 €	5 882 724,34 €				

**a- Les chapitres de recettes :**

### Chapitre 74- Subventions :

Il est proposé un ajustement de **+300.000 €** au budget supplémentaire pour intégrer le liquidatif 2023 de CITEO non rattaché en 2023.

La perception d'un liquidatif n'est pas assurée en fin d'exercice ; elle dépend des performances effectives du syndicat au regard de plusieurs critères, analysés de près par l'éco organisme, notamment sur la base des déclarations de tonnages recyclés de l'année N,...

Par ailleurs, les critères de soutien prévus au nouveau contrat CITEO (effet au 01/01/2024) apparaissent plus favorables que le précédent, ce qui incite à penser que les acomptes 2024 seront plus substantiels que ceux perçus en 2023.

### Chapitre 75- Autres revenus :

Le calendrier prévisionnel du projet pour la Recyclerie prenant du retard en termes de procédures administratives, il est acté que les travaux devant initialement débiter au 2nd semestre 2023 ne seront engagés qu'en 2025. L'hypothèse prise au BP2024 d'une réduction progressive jusqu'en juin, puis d'un arrêt total au second semestre, est battue en brèche, l'activité sera prolongée jusque fin 2024.

L'objectif de chiffre d'affaires est par conséquent revu à la hausse au niveau de 170.000 € en année complète, permettant d'ajuster de **+30.000 €** les recettes. Il constitue un objectif volontairement modéré, adapté à la réalité des capacités et des disponibilités de l'équipe actuelle.

### **Les ajustements de recettes proposés sur la section s'élèvent donc à +330.000 €**

Par ailleurs, la section enregistre la reprise du résultat cumulé antérieur soit 5 882 724,34 € après affectation d'une partie du résultat 2023 en section d'investissement (cf. délibération précédente).

Au total, les recettes de la section atteignent **18.521.273,34 €** à l'équilibre avec le total des dépenses de fonctionnement.

### Les chapitres de dépenses :

**Chapitre 011-Marché d'exploitation :** Pas d'ajustement prévu.

### Chapitre 011-Charges générales :

Il est proposé un ajustement de **+95.477 €** au budget primitif pour intégrer des dépenses supplémentaires :

#### **COMMUNICATION (+14.900 € nets) :**

- location outil pédagogique (Escape Game) + divers non retenu au BP204 : +6.100€ + 2.000€
- Conception graphique du Rapport annuel : x2 du montant initial de 5.000€

#### **BIODECHETS + DV (+22.900 € nets):**

- prestation de broyage à domicile : BP2024 ramené à 6.226 €
- caractérisation des OMR : +10.000 €
- Organisation de réunions publiques pour les composteurs « grutables » : +2.500€ (nouveau)
- ateliers de session de sensibilisation des usagers/biodéchets : +1.400 € à 40.000 €

#### **EXPLOITATION (+37.500 € nets):**

- marché d'entretien des espaces verts (dech.+Massugas): +3.000 € pour atteindre 38.000 €
- maintenance barrières déchèteries (Tradim) : +1.000 €

- GNR + fluides : +3.000 € pour atteindre 26.000 €
- pièces mécaniques parc : +1.000 € pour atteindre 12.000 €
- réparation matériel roulant : +2.000 €
- réparation tapis crible DOPPSTADT : +17.500 € (base devis)
- LDD de 2 véhicules électriques sur 10 mois (500€/mois chacun) : +10.000€

**CHARGES GENERALES (+20.177 € nets):**

- Psychologue du travail : +4.000 €
- frais d'actes et de contentieux : +10.000 €
- Marché de nettoyage des locaux : +3.377 € (extension des missions)
- frais bancaires : +600 €

Concernant les marchés de prestations liés à l'exploitation (Collecte, Transports, Traitement, ...), l'épure présentée au Budget Primitif n'a pas été amendée.

Pour le détail des volumes et prix de chaque prestation, se reporter au tableau figurant dans le rapport préparatoire au Conseil Syndical du 12 décembre 2023.

**Chapitre 012-Charges de Personnel : renforcement de 100.000 €.** Maintien de l'activité Recyclerie + poste biodéchet.

**Chapitre 66-Charges financières : renforcement de 4.523 €** en prévision de la mise en place de l'emprunt pour les travaux de Saint Magne.

**Chapitre 67-Charges exceptionnelles : renforcement de 5.000 €**

**Chapitre 68-Provisions pour risques et charges : renforcement de 5.000 €**

Enveloppe permettant d'ajuster le cas échéant le niveau des provisions pour dépréciations des créances en fin d'exercice.

**Chapitre 020-Dépenses imprévues : 125 000 €**

Le virement à la section d'investissement pour équilibrer les recettes prévues au Budget Supplémentaire est proposé à : **5.882.724,34 €**, équivalent au montant total du résultat antérieur cumulé.

Cela traduit le fait que la section de fonctionnement 2024 s'équilibre intrinsèquement, sans apport des résultats antérieurement constitués.

**A- La section d'Investissement :**

**a- Les chapitres de recettes :**

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024

ID : 033-253303499-20240404-BS2024-BF

SECTION D'INVESTISSEMENT		CA 2023	BP2024	BP2024 /CA2023	Restes 2023	BS 2024	BUDGET 2024
RECETTES							
10	Dotations et Fonds de réserve	0 €	0 €	NS		800 449,18 €	800 449,18 €
13	Subventions	0 €	79 500 €	NS			79 500,00 €
16	emprunts et assimilés	0 €	600 000 €	NS		100 000,00 €	700 000,00 €
23	remboursements sur retenues de garanties	0 €		NS			0,00 €
040	Amortissements	944 154 €	962 900 €	2%			962 900,00 €
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0 €	20 000 €	NS			20 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €	0 €	NS		5 882 724,34 €	5 882 724,34 €
001	Excédent d'exécution positif reporté	0 €		NS		0,00 €	0,00 €
TOTAUX :		944 154 €	1 662 400 €	76%	0,00	6 783 173,52 €	8 445 573,52 €
Résultat CA N :		-649 093,68 €			-678 471,22	678 471,22	0,00
Solde reporté :		527 115,72 €					
Solde cumulé :		-121 977,96 €					
RAR Dépenses*		678 471,22 €					
RAR Recettes		0,00 €					
Besoin de financement fin N		800 449,18 €					

La section ne reprend aucun Reste à Réaliser en recettes.

Elle reprend le résultat 2023 affecté en investissement à hauteur de **800 449,18 €**.

Elle enregistre également la contrepartie du virement de la section de fonctionnement à hauteur de **5.882.724,34 €**, source principale du financement des dépenses de la section d'investissement 2024.

Il est proposé une augmentation de **100.000 € au chapitre 16-Emprunts**, comme contrepartie partielle de l'augmentation de l'enveloppe travaux relatifs à la déchèterie de Saint Magne (cf. section suivante : +150.000€)

**Le montant total du budget 2024 de la section d'investissement atteint 8.445.573,52 €.**

**b- Les chapitres de dépenses :**

VUE D'ENSEMBLE BUDGET D'INVESTISSEMENT		Compta	BP 2024		RàR	BS	BS
SECTION D'INVESTISSEMENT		CA 2023	Budget 2024	BP2024 /CA2023	Restes 2023	BS 2024	BUDGET 2024
DEPENSES							
16	Emprunts et assimilés	322 938 €	329 722 €	2%			329 722,00 €
10	Réserves	0 €	0 €	NS			0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	47 542 €	0 €	-100%	153 731,92 €	99 490,00 €	253 221,92 €
21	Immobilisations Corporelles	1 044 091 €	234 000 €	-78%	524 739,30 €	1 584 200,00 €	2 342 939,30 €
23	Immobilisations en cours (Opérations en cours)	0 €	900 000 €	NS	0,00 €	318 400,00 €	1 218 400,00 €
23	Immobilisations en cours (Opération à venir)	0 €	0 €	NS	0,00 €	3 580 634,34 €	3 580 634,34 €
27	Cautions et emprunts	0 €		NS			0,00 €
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0 €	20 000 €	NS			20 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	178 677 €	178 678 €	0%			178 678,00 €
020	Dépenses imprévues d'Investissement	0 €	0 €	NS		400 000,00 €	400 000,00 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	0 €		NS		121 977,96 €	121 977,96 €
TOTAUX :		1 593 248 €	1 662 400 €	4%	678 471,22	6 104 702,30 €	8 445 573,52 €

La section comporte les crédits votés lors du Budget Primitif :

- Les crédits de remboursement des emprunts : **329.722 €**
- Les opérations d'ordre du chapitres 040 (étalement des subventions historiques) : **178.678 €**

- Des crédits à hauteur de **20.000 €** au chapitre d'ordre 040 pour le reclassement patrimoniales

Elle reprend également, en premier lieu, les Restes à Réaliser 2023 en dépenses à hauteur de **678 471,22 €**, crédits déjà votés antérieurement.

Chapitres	Intitulé	Montant de l'engagement
20	Immobilisations incorporelles	<b>153 731,92 €</b>
21	Immobilisations corporelles	<b>524 739,30 €</b>
23	Immobilisations en cours	<b>0,00 €</b>
	<b>Total</b>	<b>678 471,22 €</b>

En second lieu, est inscrite la reprise du résultat d'exécution cumulé déficitaire fin 2023, soit 121.977,96 €.

#### Au titre des opérations d'équipement proposées au vote.

Lors du BP 2024, **1.134.000 €** de crédits d'équipement avaient été votés, essentiellement affectés :

- À l'enveloppe travaux, initialement évaluée à 900.000 €
- À l'acquisition de composteurs fontaine pour 154.000 €

Dans le cadre du budget supplémentaire, de nouvelles dépenses d'équipement sont proposées au vote pour un total de **5.982.724.34 €**

Sur ce total, 2.002.090 € ont vocation à être engagées en 2023 sur les opérations développées ci-après

Ils intègrent notamment les enveloppes de travaux relatifs à la réhabilitation de la Recyclerie, prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement, décalés pour l'essentiel en 2025 en raison de l'extension de la durée prévisible de la phase administrative, dont l'examen du permis de construire par les Bâtiments de France.

Cependant un séquençage des travaux pour commencer par le bâtiment de stockage des conteneurs dès 2024 dit « le 1000 » semble possible, aussi les crédits correspondants sont prévus au BS2024.

#### → Synthèse des opérations d'équipement 2023 (chapitres 20,21 et 23) pour réalisation en 2024 :

Investissements/Opérations	RAR 2023	BP 2024	BS 2024	BUDGET 2024
100 Administratif et divers	8 714 €	5 000 €	60 000 €	73 714 €
102 Equipements Parc	256 223 €	10 000 €	190 000 €	456 223 €
103 Equipements Sce Exploitation	0 €	0 €	0 €	0 €
104 Communication	47 994 €	0 €	64 000 €	111 994 €
105 Travaux déchèteries	120 783 €	40 000 €	508 500 €	669 283 €
106 Transports-Matériel roulant	0 €	0 €	0 €	0 €
107 Matériels de collecte	18 316 €	10 000 €	455 000 €	483 316 €
108 Quai de transfert Massugas	54 418 €	10 000 €	121 400 €	185 818 €
109 Recyclerie	150 891 €	0 €	279 730 €	430 621 €
110 Nelle Déchèterie Saint Magne	21 133 €	900 000 €	227 760 €	1 148 893 €
111 Biodéchets	0 €	159 000 €	95 700 €	254 700 €
<b>Investissements programmés en 2024</b>	<b>678 471 €</b>	<b>1 134 000 €</b>	<b>2 002 090 €</b>	<b>3 814 561 €</b>

#### Opération 110- Déchèterie de Saint Magne :

- **150 000 €** de crédits supplémentaires pour la **déchèterie** correspondant à l'actualisation des travaux et des aléas, par le maître d'œuvre ANTEA
- **77 000 €** de Maîtrise d'œuvre et d'études complémentaires

#### Opération 109- Recyclerie :

- **200 000 €** pour les travaux de réhabilitation du « 1000 »
- **79.730 €** pour travaux hors enveloppe des marchés

**Opération 108- Quai de transfert :**

- **60.000 €** de travaux d'aménagement de la **maison COVED**,
- **35.000 € de mise en sécurité incendie et chûtes (garde-corps)**,

**Opération 107- Matériel de collecte :**

- **65.000 €** de dotation de conteneurs de collecte en PAP
- **390.000 €** de Bornes aériennes ou enterrées dans le cadre du plan de déploiement en bastides (étude conduite en commun avec le SEMOCTOM dans le cadre des mutualisations entre syndicats voisins).

**Opération 105- Déchèteries**

- **140.000 €** afin d'achever la mise aux normes (garde-corps et bastaings) dans les déchèteries de Pineuilh, Gensac, Sauveterre, La Réole,
- **150.000 €** pour des plateforme béton de broyage des déchets verts
- **30.000 €** pour la remise en état des réseaux d'eau pluviale toutes déchèteries
- **70.000 €** pour refaire la loge gardiens de Pineuilh
- **20.000 €** pour remplacer les containers de collecte des DMS
- **23.000 €** spécifiquement pour la clôture et les accès de Pineuilh
- Etc.

**Opération 104- Communication :**

- **60 K€** pour le remplacement complet de la panneautique des déchèteries

**Opération 102- Equipements Parc :**

- **190 K€** pour un manitou télescopique et des bennes de transport

**Opération 100- Administratif et divers :**

- **35 K€** d'aménagements divers et mobilier de bureau
- **25 K€** pour le renouvellement du parc et du réseau informatique

**Opération 111- Biodéchets :**

Mise en œuvre du déploiement détaillé dans le Rapport d'Orientation Budgétaire :

- **97.500 €** de composteurs collectifs et « grutables », matériels et supports pédagogiques associés

Le reste des investissements sur les chapitres 23 et 020 est constitué :

- de **400.000 € de dépenses imprévues** (mobilisables rapidement en cas d'urgence)
- de **3.580.634 € de crédits d'investissement ayant vocation à être engagés dans le futur**, permis par les marges de manœuvre budgétaires dégagées en fonctionnement à ce jour.